

Avis important aux membres de Sport-Escalade (SE)

Fermeture de St-Légier suite à Villeneuve, abonnements, multi-entrées, tarifs, cours, cotisations, liste des membres de SE, AG SE 2018.

Bonjour à tous,

voici quelques informations des points cités, désolé de l'avis tardif mais nous étions tous dans l'attente de précisions et le sommes encore. Merci de votre compréhension.

St-Légier, Villeneuve

Depuis la fin de novembre 2017, grimper.ch attend l'autorisation du début des travaux de la salle à Villeneuve afin de déterminer son ouverture et pour SE la fermeture de St-Légier, initialement prévue à fin juin 2018. Hélas, à mi-janvier 2018, les lenteurs administratives ne permettent toujours pas d'annoncer de dates sauf qu'il y a du retard. Pour l'instant la salle de St-Légier reste ouverte jusqu'à fin 2018. Nous sommes désolé des incertitudes et de cette longue période floue pas évidente pour tous les concernés. Il va de soi que dès que nous en savons plus vous serez immédiatement informés.

Abonnements, multi-entrées, tarifs, cours, horaire

Il n'y a pas de changement pour les diverses offres de SE aux clients de la salle de St-Légier (tarifs, cours, horaire...).

Cotisations, liste des membres de SE

Comme annoncé en début de juin 2017, le comité de SE a décidé de remettre à jour la liste des membres de Sport-Escalade avec la signature de chacun et une cotisation de 5.-CHF par enfant et de 10.-CHF par adulte. Les membres actuels de SE paient la cotisation et les nouveaux membres que l'adhésion. Cette mise à jour est faite de manière très marquée (signature et cotisation) en vue du transfert des activités de SE dans la nouvelle salle à Villeneuve gérée par grimper.ch - propriétaires et gérants des salles Bloczone, Rocspot et de la future salle à Villeneuve- avec qui SE va établir un partenariat. En effet cette liste fera foi pour déterminer les membres ayant droit aux rabais à St-Légier pour 2018 ainsi que dans la future salle de Villeneuve de grimper.ch et à qui la liste sera mise à disposition. Seules les personnes ayant communiqué leurs coordonnées à jour, signé et payé leur cotisation de SE à la réception de St-Légier au plus tard jusqu'à fin juin 2018 pourront obtenir ces rabais. Les membres SE qui n'auront pas réglé leur cotisation 2018 d'ici à fin juin 2018 peuvent continuer d'utiliser leur multi-entrées SE jusqu'à la fermeture de St-Légier sans devoir payer l'adhésion de SE, mais ils ne seront plus membres de SE.

Assemblée Générale de SE 2018

Vendredi 2 mars, à 20 h, salle de St-Légier, bienvenue à tous.

Encore un grand merci de votre compréhension.

Avec nos meilleurs messages et voeux pour 2018.

Pour le comité de SE, CR, 15.1.2018.